



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 24663

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation dramatique à laquelle sont aujourd'hui confrontées les entreprises et associations d'insertion. En effet, le Gouvernement vient de demander à l'ensemble de ses administrations centrales d'appliquer un gel budgétaire portant sur l'ensemble des reports de crédits 2002. Concernant les entreprises d'insertion, la délégation à l'emploi demande, suite à ce gel, à ses services déconcentrés d'utiliser les crédits de 2003 pour payer les soldes des conventions de 2002. Les délégations de crédits pour 2003 étant actuellement suspendues, cela signifie en outre qu'aucun moyen financier n'est dégagé pour signer les conventionnements des entreprises d'insertion en 2003. Ces décisions budgétaires font peser un risque majeur concernant la survie même de l'ensemble des acteurs engagés sur le terrain dans des activités d'insertion sociale et économique. Aussi elle lui demande solennellement de bien vouloir envisager au plus vite l'annulation de ces gels budgétaires.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences du gel des crédits affectés à la politique d'insertion des publics en difficulté en 2003. La situation des finances publiques a exigé en 2003 une gestion très rigoureuse afin de mettre en oeuvre les orientations prioritaires du Gouvernement et de respecter les engagements communautaires de la France. Ces contraintes ont conduit le Gouvernement à procéder à plusieurs reprises à des mises en réserve, des gels et des annulations de crédits pour l'ensemble des ministères. Conscient des conséquences négatives de cette régulation budgétaire sur le bon déroulement des actions menées par les entreprises et les associations de l'insertion par l'activité économique, le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité a immédiatement demandé la levée du gel des crédits des reports pour le secteur de l'IAE, afin de garantir le plein exercice des missions assurées par les structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires). Il faut par ailleurs souligner que les crédits déjà délégués aux directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle au mois de mai représentaient plus de 90 millions d'euros, soit plus du double des crédits nécessaires pour solder les conventions concernées et engager de nombreuses actions nouvelles pour l'année en cours. Au mois d'octobre une dernière délégation de crédits a été effectuée portant à 121 millions d'euros le montant total des crédits délégués en 2003 pour les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion et correspondant entièrement aux demandes de crédits transmises par les directions départementales du travail au ministère. Le déploiement d'une mesure exceptionnelle de soutien de 11 millions d'euros du FSE en 2003 pour les entreprises d'insertion d'autre part, montre bien tout l'intérêt que le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité porte à l'insertion par l'activité économique. Les comités départementaux de l'insertion par l'activité économique présidés par le préfet et/ou le DDTEFP ont donc été en mesure d'assurer le suivi de l'activité des structures d'insertion existantes et déclencher le paiement des aides de l'Etat correspondant, voire expertiser des projets de création d'organismes d'insertion nouveaux dans des secteurs d'activité porteurs en

termes d'emplois.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24663

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7032

Réponse publiée le : 27 janvier 2004, page 638